

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante [jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)

## **Drones civils : l'assurance RC est obligatoire**

Le très attendu arrêté royal réglementant les drones civils est entré en vigueur le 25 avril, apportant enfin une sécurité juridique à tous les utilisateurs de drones. En bref :

- le mot « drones » est remplacé par la terminologie légale d'« aéronefs télépilotes ».
- les obligations légales varient en fonction de la catégorie concernée. Il y en a trois : récréatifs, commerciaux classe 1, commerciaux classe 2.
- Dans tous les cas, l'assurance responsabilité civile (RC) est obligatoire (article 97). Des contacts ont eu lieu entre le Ministre et les assureurs pour proposer des produits adaptés aux drones. Votre courtier sera votre meilleur conseiller à ce sujet.

## **L'ordinateur qui pilote la Google Car a obtenu son permis de conduire**

La National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA), agence américaine de sécurité des transports, a estimé que l'ordinateur pourra être considéré comme conducteur puisque désormais « *le terme conducteur fait référence au système de conduite autonome, et non à un des occupants du véhicule* ». Couvrant en moyenne 50 à 65.000 kms d'essai par mois, la Google Car ne cesse de se perfectionner, tous les incidents étant récréés en simulateur pour permettre de modifier ensuite les algorithmes du système de conduite. (Sources : Via segura n°95, p.7). Précisons que la Google Car est une petite voiture (2 places) totalement électrique, destinée à un usage urbain (maximum 40km/h et autonomie 130 kilomètres) conduite exclusivement par un ordinateur tandis que les constructeurs traditionnels privilégient une voiture à usage plus général, à moteur diesel, essence ou mixte, avec de multiples aides à la conduite et une faculté pour le conducteur de reprendre les commandes en cas d'urgence.

## **Chez nous, l'ordinateur pourra-t-il également agir comme un conducteur ?**

C'est plus compliqué qu'aux USA parce que la plupart des états européens sont liés par la convention de Vienne, datant de 1968, qui définit la notion de conducteur, à savoir une personne devant avoir les mains sur le volant (cette convention lie environ 70 pays mais ni les USA, ni la Chine ni la Japon n'en sont signataires). La convention de Vienne a été modifiée en ce que désormais les systèmes automatisés sont autorisés à condition qu'ils soient conformes à des données techniques (non encore précisées) et que le conducteur puisse les désactiver.

## **Courses automobiles : la fédération internationale autorise la « Roborace »**

Le sport automobile évolue également pour s'adapter aux progrès de l'intelligence artificielle. La fédération internationale (FIA) a autorisé les courses de voitures pilotées par un ordinateur. Celles-ci devraient avoir lieu en première partie des courses de voitures électriques (Formule E) qui existent depuis 2015. Selon les projets actuels, la « Roborace » se présenterait sous la forme d'une course d'une heure opposant 10 équipes de deux voitures électriques sans pilote. Souvent le sport automobile est un laboratoire pour les constructeurs. Ceux-ci espèrent que la « Roborace » leur permettra d'augmenter la vitesse des voitures électriques pilotées par un robot.

## **La Belgique très impliquée dans l'aérospatiale européenne**

Dans un supplément « spécial aérospatiale », l'écho du 15 mai insistait sur la contribution belge aux activités de l'agence spatiale européenne. Ainsi, par exemple, dans le programme des fusées Ariane, la Belgique se situe en 4<sup>ème</sup> position devant la Suisse, les Pays-Bas et L'Italie. Par rapport au nombre d'habitants, nous sommes même les 3<sup>ème</sup> contributeurs à l'agence spatiale européenne. Plusieurs sociétés belges dont la S.A.B.C.A. (Gosselies et Haren) participent au programme Ariane en y apportant des technologies qui font la fierté de notre pays.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

[jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be) [www.droitdesaccidents.be](http://www.droitdesaccidents.be)